



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À HUIS CLOS LE 26 OCTOBRE 2020, AU CENTRE
ANDRÉ-HÉNAULT (ÉDIFICE MUNICIPAL), CONFORMÉMENT
AUX ARRÊTÉS MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU
26 AVRIL ET DU 4 JUILLET 2020.**

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-10-234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point 11.1 intitulé : « *Légion royale canadienne – Campagne du coquelicot et Jour du souvenir 2020 – Soutien financier - Autorisation* ».

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Séance ordinaire du 5 octobre 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – Du 25 septembre 2020 au 23 octobre 2020

* 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 096 000 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020

- * 4.3 Résolution d'adjudication – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 3 096 000 \$
- * 4.4 Transferts budgétaires – Autorisation
- * 4.5 Développement LG2 inc. – Entente relative à des travaux municipaux – Parties des lots 4 563 443, 4 563 472, 4 563 473 et lots 4 564 121 et 4 564 226– Autorisation de signature
- * 4.6 Service des finances – Création d'un poste supplémentaire de technicien(ne) à la taxation et à la perception – Autorisation
- * 4.7 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Adoption budget 2021 – Autorisation de paiement quote-part municipale

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Bris du couvert de glace de la rivière L'Assomption – Octroi de contrats – Autorisation
- * 5.2 Municipalité de Sainte-Mélanie - Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de protection contre l'incendie – Autorisation de signature
- * 5.3 Embauche de pompiers à temps partiel – Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Règlements d'emprunt 2168-2020 et 2169-2020 – Fourniture de services professionnels en aménagement – Revitalisation rue de la Visitation et rues du vieux secteur – Octroi de contrat
- * 6.2 Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude d'utilité publique – Lot numéro 4 563 443 - Autorisation de signature
- * 6.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 (FIMEAU) – Protocole d'entente – Autorisation de signature

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Le Carrefour canin de Lanaudière – Entente de contrôle animalier – Addenda no. 1 - Autorisation de signature

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Centraide Lanaudière – Campagne de collecte de fonds 2020 – Demande de don – Autorisation
- * 9.2 Carrefour action municipale et famille (CAMF) – Renouvellement d'adhésion 2020-2021 – Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu du 21 septembre 2020 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Légion royale canadienne – Campagne du coquelicot et Jour du souvenir 2020 – Soutien financier – Autorisation (**ajout**)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-10-235

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 –
APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Aucune question n'a été transmise.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2020-10-236

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 25 SEPTEMBRE 2020 AU 23 OCTOBRE 2020

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- | | |
|--|---------------|
| • les chèques fournisseurs n ^{os} 50 281 à 50 467 : | 448 478,36 \$ |
| • les chèques annulés : | --- |
| • les paiements électroniques : | 62 714,89 \$ |

Total : **511 193,25 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
3 096 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 NOVEMBRE 2020

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 096 000 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
855-2002	158 700 \$
966-2007	21 900 \$
983-2008	674 600 \$
997-2009	742 600 \$
1018-2009	53 800 \$
1005-2009	854 700 \$
998-2009	418 300 \$
1056-2012	110 700 \$
2167-P-2020	60 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; et

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 966-2007, 983-2008, 997-2009, 1018-2009, 1005-2009 et 998-2009, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

FINANCER les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des *Affaires municipales du Québec* et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lana
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC
J6E 5Z1**

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées; et

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 966-2007, 983-2008, 997-2009, 1018-2009, 1005-2009 et 998-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2020-10-238

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS
POUR UN MONTANT DE 3 096 000 \$

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts numéros 855-2002, 966-2007, 983-2008, 997-2009, 1018-2009, 1005-2009, 998-2009, 1056-2012 et 2167-2020, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 novembre 2020, au montant de 3 096 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

328 000 \$	0,50000 %	2021
331 000 \$	0,60000 %	2022
335 000 \$	0,70000 %	2023
339 000 \$	0,80000 %	2024
1 763 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,79900 \$

Coût réel : 1,15907 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

328 000 \$	0,60000 %	2021
331 000 \$	0,70000 %	2022
335 000 \$	0,80000 %	2023
339 000 \$	0,85000 %	2024
1 763 000 \$	0,95000 %	2025

Prix : 99,02100 \$ Coût réel : 1,15925 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

328 000 \$	0,50000 %	2021
331 000 \$	0,60000 %	2022
335 000 \$	0,75000 %	2023
339 000 \$	0,80000 %	2024
1 763 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,97552 \$ Coût réel : 1,18942 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.** est la plus avantageuse.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 096 000 \$ de la Ville de Saint-Charles-Borromée soit adjugée à la firme **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-10-239

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-07, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, en date du 26 octobre 2020,

recommandant certains transferts budgétaires, lesquels s'avèrent nécessaires afin de refléter la nature des dépenses encourues ou à venir;

ATTENDU les annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 20 octobre 2020 faisant état des transferts budgétaires recommandés et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ; et

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les transferts budgétaires figurant aux annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 20 octobre 2020 et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2020-10-240

DÉVELOPPEMENT LG2 INC. – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX – PARTIES DES LOTS 4 563 443, 4 563 472, 4 563 473 ET LOTS
4 564 121 ET 4 564 226– AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* adopté par la Ville de Saint-Charles-Borromée conformément aux dispositions des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après désigné : « **Règlement 2051-2015** »), lequel assujetti la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU que l'entreprise Développement LG2 INC. a formulé une demande auprès de la Ville afin de conclure une telle entente avec cette dernière, laquelle impliquerait la construction d'une nouvelle rue et ses infrastructures sur des PARTIES des lots numéros 4 563 443, 4 563 472, 4 563 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, de même que le prolongement de certaines infrastructures de services sur les lots 4 564 121 et 4 564 226, des mêmes cadastre et circonscription foncière (rue des Pionniers); et

ATTENDU le projet d'entente relative à des travaux municipaux préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux entre la Ville et Développement LG2 inc. d'après les termes, conditions et engagements prévus au projet d'entente préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, accompagné de ses annexes, lequel est approuvé tel quel dans sa version soumise ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER à cet effet la Ville à consentir en faveur de Développement LG2 inc. tous droits de passage, construction et installation temporaires et nécessaires à la réalisation de cette entente sur des PARTIES du lot numéro 4 563 443 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, de même que sur les lots numéros 4 564 121 et 4 564 226, des mêmes cadastre et circonscription foncière (rue des Pionniers) lui appartenant;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à apporter à ce projet d'entente toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, tous actes translatifs de droits de propriété en découlant, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2020-10-241

SERVICE DES FINANCES – CRÉATION D'UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE DE
TECHNICIEN(NE) À LA TAXATION ET À LA PERCEPTION – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-06, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, en date du 26 octobre 2020, recommandant la création d'un poste supplémentaire de technicien(ne) à la taxation et à la perception, afin de répondre aux besoins du Service des finances de la Ville, notamment en raison de l'annonce du départ à la retraite de madame Denise Fullum, occupant jusqu'alors un poste de commis à la perception et à la taxation et dont la dernière journée travaillée est prévue au 11 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation positive du Comité des ressources humaines aux termes de sa rencontre du 7 octobre dernier quant à la création de ce poste supplémentaire; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la création et le recrutement d'un deuxième poste de Technicien(ne) à la taxation et à la perception à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2020-10-242

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET SAINT-CHARLES-
BORROMÉE RINA-LASNIER – ADOPTION BUDGET 2021 – AUTORISATION DE
PAIEMENT QUOTE-PART MUNICIPALE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU l'entente intermunicipale conclue avant ce jour entre la Ville de Joliette et la Ville de Saint-Charles-Borromée et créant la Bibliothèque intermunicipale de

Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier (ci-après nommée : « **Bibliothèque Rina-Lasnier** »);

ATTENDU que la Bibliothèque Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Saint-Charles-Borromée son budget pour l'année 2021;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 10 de l'entente intermunicipale précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la Bibliothèque Rina-Lasnier sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolutions des conseils municipaux des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du budget de la Bibliothèque Rina-Lasnier pour l'année 2021, prévoyant des revenus et des dépenses de fonctionnement au montant de 1 674 167 \$; et

AUTORISER monsieur Yannick Roy, trésorier de la Ville, à payer, à même le budget 2021, au moyen de quatre versements égaux et trimestriels, la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée, s'élevant à la somme totale de 621 258 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2020-10-243

BRIS DU COUVERT DE GLACE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – PRINTEMPS 2021 – OCTROI DE CONTRATS - AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-19 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 26 octobre 2020, recommandant la réservation de machineries spécialisées (excavatrice amphibie, excavatrice longue portée et aéroglisseur), incluant sa main d'œuvre d'opération, utilisées afin de dégager le couvert de glace de la rivière L'Assomption, pour la période printanière 2021, dans le but de limiter les problématiques d'inondations;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de fournisseurs offrant de tels services;

ATTENDU les recommandations formulées au sommaire décisionnel numéro SI-20-19 quant à l'octroi de ces contrats de gré à gré en faveur de certains fournisseurs; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré les contrats suivants comme suit :

- Services d'une excavatrice amphibie à l'entreprise « Eco Technologies de Caraquet » pour la somme de 15 500 \$, taxes en sus, pour la location de machinerie et un montant forfaitaire de 46 875\$, taxes en sus, pour 75 heures de main d'œuvre d'opération (taux horaire de 625 \$, taxes en sus, pour heures supplémentaires); et
- Services d'une pelle excavatrice longue portée à l'entreprise « Excavation Normand Majeau », pour la somme de 3 165 \$, taxes en sus, pour la location de machinerie et d'un taux horaire de 265 \$ pour la main d'œuvre d'opération, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
2020-10-244

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-20, préparé par monsieur Sébastien Toustou, Directeur du Service de la prévention des incendies de la Ville, en date du 26 octobre 2020, faisant état du fait que la municipalité de Sainte-Mélanie désire renouveler l'entente de services relative à la protection contre l'incendie conclue avec la Ville de Saint-Charles-Borromée, laquelle arrive à échéance le 31 décembre 2020, afin que la Ville de Saint-Charles-Borromée y maintienne son service de protection contre les incendies pour les dix (10) prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030;

ATTENDU qu'il est de l'intention des parties qu'une telle entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, soit renouvelée conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*; et

ATTENDU le projet d'entente préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente préparé par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à néanmoins apporter à ce projet d'entente toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-22 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 26 octobre 2020, recommandant l'embauche de ressources, afin de pourvoir des postes de pompiers à temps partiel laissés vacants au sein du Service;

ATTENDU que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU le processus d'embauche mené par la direction du Service de la prévention des incendies et la recommandation positive du directeur du Service de la prévention des incendies quant à l'embauche de messieurs Mathieu Perreault, Benjamin Trudel, Raphael Fortin, Simon Courtois, David Duval, Carl Mayeu et Gabriel Robitaille pour combler les postes vacants de pompiers à temps partiel ; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur **Mathieu Perreault**, afin de pourvoir un poste de pompier à temps partiel, classe 2, lui reconnaître 6 000 heures d'expérience selon la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 12 mois, que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des pompiers en vigueur, et ce, à compter du 27 octobre 2020;

EMBAUCHER monsieur **Benjamin Trudel**, afin de pourvoir un poste de pompier à temps partiel, classe 3, lui reconnaître 3 750 heures d'expérience selon la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 12 mois, que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des pompiers en vigueur, et ce, à compter du 27 octobre 2020 ;

EMBAUCHER monsieur **Raphael Fortin**, afin de pourvoir un poste de pompier à temps partiel, classe 3, lui reconnaître 1 875 heures d'expérience selon la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 12 mois, que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des pompiers en vigueur, et ce, à compter du 27 octobre 2020 ; et

EMBAUCHER messieurs **Simon Courtois, David Duval, Carl Mayeu et Gabriel Robitaille**, afin de pourvoir quatre postes de pompier à temps partiel, classe 3, fixer leur période d'essai à 12 mois, que leurs autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des pompiers en vigueur, et ce, à compter du 27 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2020-10-246

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2168-2020 ET 2169-2020 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN AMÉNAGEMENT – REVITALISATION RUE DE LA VISITATION ET RUES DU VIEUX SECTEUR – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-42 préparé par monsieur Jonathan Marion, en date du 26 octobre 2020, relativement à l'octroi d'un mandat regroupé de fourniture de services professionnels en aménagement afin de procéder à la fois à la revitalisation de la rue de la Visitation et des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault du vieux secteur de la Ville ;

ATTENDU les soumissions reçues au 12 octobre 2020, 10h, suite à un appel d'offres public, lesquelles ont été évaluées par le comité de sélection sur une base qualitative à l'aide d'une grille de pondération, à savoir :

- EVOQ Architecture pointage final de : 216 / 250

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en ce qui concerne l'acceptation de la soumission de l'entreprise « EVOQ Architecture », seul soumissionnaire conforme aux termes d'une l'évaluation qualitative ; et

CONSIDÉRANT que des crédits seront disponibles à cet effet aux règlements d'emprunt numéros 2168-2020 et 2169-2020 qui sont en attente d'approbation par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* .

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le mandat regroupé de fourniture de services professionnels en aménagement afin de procéder à la revitalisation de la rue de la Visitation et des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault du vieux secteur de la Ville à l'entreprise « EVOQ Architecture », pour la somme de 319 676,49 \$, taxes incluses, laquelle représente le seul soumissionnaire conforme aux termes d'une évaluation qualitative, et ce, conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 2168-2020 et 2169-2020 par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ; et

FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt numéro 2168-2020 à hauteur de 27 162,84 \$, taxes incluses et par le règlement d'emprunt numéro 2169-2020 à hauteur de 292 513,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

2020-10-247

HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE – LOT NUMÉRO 4 563 443 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance de la part de monsieur Alexandre Vincent, technicien aérien d'Hydro-Québec, en date du 20 octobre 2020, requérant de la Ville de Saint-Charles-Borromée, une option de servitude d'utilité publique irrévocable pour une durée de vingt-quatre (24) mois sur lot numéro 4 563 443 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Joliette, propriété de la Ville et dont l'assiette est plus amplement détaillée au document intitulé « *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* », de même qu'au plan l'accompagnant, préparés par Hydro-Québec, soumis ce jour au conseil pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-44, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 26 octobre 2020, recommandant l'octroi de cette option de servitude d'utilité publique; et

ATTENDU qu'il est opportun pour la Ville de consentir à l'octroi d'une telle option de servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, considérant les avantages que la Ville et les citoyens charlois retirent en général de la fourniture d'électricité, de téléphonie et de télécommunication;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le document intitulé « *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* », de même que le plan l'accompagnant, préparés par Hydro-Québec, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée le document intitulé « *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* », ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2020-10-248

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) -
PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU,
SOUS-VOLET 1.1 (FIMEAU) – PROTOCOLE D'ENTENTE – AUTORISATION DE
SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-049 adoptée en date du 3 février 2020, par laquelle le conseil municipal prend acte et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide financière FIMEAU, volet 1 et sous-volet 1.1 auprès du MAMH ;

ATTENDU que la Ville a obtenu une promesse d'aide financière au montant de 3 971 874 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 964 844 \$ le 19 mai 2020 dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU le Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, ayant été approuvé et signé à cet effet par le MAMH, puis retourné en doubles exemplaires pour signature par un représentant dûment autorisé de la Ville et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser par résolution du conseil la signature de ce protocole d'entente par un représentant dûment autorisé de la Ville.

**Sur la proposition Chantal Riopel
Appuyée Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU:

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire, à signer, pour et au nom de la Ville, le Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau soumis ce jour au conseil et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de même que tous documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-10-249

LE CARREFOUR CANIN DE LANAUDIÈRE – ENTENTE DE CONTRÔLE ANIMALIER – ADDENDA NO. 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU l'entente conclue avec le Carrefour Canin de Lanaudière (ci-après nommé : le « **Carrefour Canin** »), en date du 19 décembre 2018, visant à lui conférer la responsabilité de l'ensemble des activités concernant la surveillance et le contrôle animalier sur le territoire de la Ville, comprenant notamment le pouvoir de faire respecter la réglementation en vigueur en la matière sur le territoire de la Ville (ci-après désignée : l'« **Entente** »);

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-083, adoptée par le conseil municipal, en date du 16 mars 2020, suite à l'entrée en vigueur, en date du 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* adopté par le gouvernement provincial;

ATTENDU que la Ville a par la suite apporté les modifications nécessaires à son *Règlement 2093-2017 sur les animaux* afin de l'arrimer à la réglementation provinciale, lesquelles modifications sont entrées en vigueur au 18 juin 2020 et qu'il y a lieu de préciser le rôle du Carrefour Canin à cet effet aux termes de l'Entente;

ATTENDU qu'il y a également lieu de préciser les dispositions entourant l'émission et la tarification des médailles pour chiens par l'entremise du Carrefour Canin aux termes de l'Entente; et

ATTENDU le projet d'Addenda no.1 à l'Entente préparé par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'Addenda no.1 à l'Entente soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à apporter à ce projet d'Addenda no. 1 toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée l'Addenda no.1, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICES DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

9.1
2020-10-250

CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS 2020 –
DEMANDE DE DON – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU l'infolettre de septembre dernier de la part de Centraide Lanaudière requérant une contribution à titre de don de la part de la Ville dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds 2020; et

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et sa campagne de collecte de fonds 2020; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 500 \$ à Centraide Lanaudière à titre de don dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2020-10-251

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020-2021 – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance de la part du CAMF invitant la Ville à renouveler son adhésion à titre de membre pour l'année 2020-2021 moyennant l'acquittement d'une cotisation au montant de 270,19 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Ville à titre de membre du CAMF pour l'année 2020-2021; et

VERSER à cet effet la somme de 270,19 \$, taxes incluses au CAMF en acquittement de la cotisation annuelle 2020-2021 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATIONS

**10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU DU
21 SEPTEMBRE 2020 – DÉPÔT**

11.0 AUTRES SUJETS

11.1
2020-10-252

LÉGION ROYALE CANADIENNE – CAMPAGNE DU COQUELICOT ET JOUR DU
SOUVENIR 2020 – SOUTIEN FINANCIER – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la demande de participation municipale présentée par la Légion royale canadienne, filiale de Lanaudière numéro 83, pour sa campagne du coquelicot et le Jour du souvenir 2020;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 125 \$ à la Légion royale canadienne, filiale de Lanaudière numéro 83, dans le cadre de sa campagne du coquelicot et du Jour du souvenir 2020, pour l'achat d'une couronne individuelle, afin de venir en aide aux anciens combattants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra à huis clos, le lundi 16 novembre 2020, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier